

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 17^{ème} séance du Conseil municipal (séance ordinaire)
du mardi 18 octobre 2022 à 20h30

Sont présents :	Mme SCHOPFER SANDOZ	Mylène, Maire
	Mme HURNY	Anne-Catherine, CA
	M. TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal :	M. BOVO	Raymond, membre du bureau
	Mme BRÜGGER	Sandrine
	M. CARRILLO	Jean-Marc, membre du bureau
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GATTI	Sonia, Présidente
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	Mme PICARD FLUMET	Nicole
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne, Vice-présidente
	M. VIRET	Jean-Daniel
Secrétaire du cm :	Mme EL AHMEDI	Chirine
Excusés :	M. ANKLIN	Dominique
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	Mme ZOLFANELLI	Mariella

Séance ouverte à : 20h30

Séance levée à : 22h40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 juin 2022,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
5. Présentation du projet de budget 2023,
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 541'000.- (TTC) destiné aux aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuileries),
7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 215'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonction avec benne pour les besoins des services extérieurs communaux,
8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 125'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de quatre bennes enterrées à la Vigne Blanche sur la parcelle n° 3826 de la commune de Bellevue, et à l'aménagement d'une benne enterrée pour ordures ménagères au carrefour du chemin William-Rappard et de la route de Valavran sur la parcelle DP n° 3539 de la commune de Bellevue,
9. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
10. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2023, ainsi que leurs remplaçant-e-s,
11. Nomination d'un-e membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à une démission, en application de l'art. 8, al. 2, lettre b des Statuts de la FLB,
12. Proposition du Conseil administratif,
13. Divers,
14. Naturalisations ordinaires, huis clos.

Il est 20h30, MME LA PRESIDENTE ouvre cette 17^{ème} séance, ordinaire, du Conseil municipal et salue la présence de Mme le Maire, de Mme la Conseillère administrative, de M. le Conseiller administratif, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux et de Mme la Secrétaire du Conseil municipal, qui participe pour la première fois à une séance du Conseil municipal.

Elle excuse Mme CHONG BITZ, Mme ZOLFANELLI et M. ANKLIN.

Elle mentionne la présence sur son bureau de deux projets de motion déposés par le PDC Le Centre Bellevue, intitulés « Zone 30 pour la route de Valavran et le chemin des Tuileries » et « Pour un chemin de la Chênaie sans trafic de transit ». MME LA PRESIDENTE passe au vote l'entrée en matière et la mise à l'ordre du jour au point 9 de ces deux projets de motion qui sont acceptées à l'unanimité. Elle passe au premier point de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 juin 2022,

MME LA PRESIDENTE parcourt page après page le procès-verbal du mardi 7 juin 2022 et demande s'il y a des velléités de modification à son sujet. N'en constatant pas, elle procède au vote pour approbation :

13 oui, 0 non et 2 abstentions

2. Communications du bureau du Conseil municipal,

MME LA PRESIDENTE, outre divers documents placés sur les tables, informe :

- a. Les jetons de présence du 1^{er} semestre 2022 ont été versés dans le courant de l'été. La liste est à disposition sur CMNet (page « info » du CM) ainsi que ce soir auprès de la Secrétaire du Conseil municipal.
- b. Le projet de planning du premier semestre 2023 du CM et de ses instances est en cours d'élaboration. Il sera distribué en principe à la prochaine séance.
- c. Pour rappel, la traditionnelle sortie de la Revue genevoise se déroulera le vendredi 4 novembre au soir et sera précédée d'un apéritif. Les billets ont été transmis par courriel aux élus et employés communaux qui se sont inscrits. Les personnes désirant obtenir une version papier de leur billet sont priées de s'annoncer auprès de la Secrétaire du Conseil municipal.
- d. La votation populaire du 27 novembre 2022 est remplacée par une votation communale au Grand-Saconnex au sujet de la constitution, au profit de l'Etat de Genève, d'emprises provisoires de chantier et d'emprises définitives sur des parcelles du domaine communal engendrées par la réalisation du tram Nations-Grand-Saconnex. De ce fait, il n'y a aura pas de scrutin à Bellevue.
- e. Concernant le soutien à l'ACG dans ses échanges avec l'Etat au sujet de la procédure des sans-abris, le bureau a considéré, vu le délai et le temps écoulé, qu'il ne fait plus sens de rédiger un courrier de soutien à l'ACG. L'appui à l'ACG se fera donc via Mme HURNY, représentante du Conseil administratif de Bellevue à l'ACG concernant le domaine social.
- f. Un courrier daté du 16 septembre a été adressé à tous les membres du Conseil municipal ainsi qu'au Conseil administratif de la commune de Bellevue. C'est Mme et M. Anne et Michel HOLLENSTEIN qui en sont les expéditeurs et elle concerne la décharge cantonale de type A. Le Conseil administratif s'est entretenu avec Mme et M. HOLLENSTEIN le 11 octobre 2022. Un projet de courrier de réponse du Conseil municipal est en cours de rédaction.
- g. Sondage journalistique de l'entreprise Tamedia adressé aux Conseillers municipaux pour les besoins d'une enquête visant l'ensemble des membres des organes législatifs suisses. La participation à ce sondage est anonyme. Les intéressés sont invités à contacter la Secrétaire du Conseil municipal.
- h. Publication du livre *Le Mémorial, chronique d'une ville qui s'écrit au présent. Travaux d'histoire sur le Conseil municipal de la Ville de Genève*. Le livre peut être obtenu sur demande par courriel. Plus d'informations sur CMNet.
- i. Une invitation aux célébrations des 150 ans de la Caisse publique de prêts sur gages le vendredi 11 novembre 2022 à 15h à Uni Mail a été adressée à l'attention du Conseil municipal. Le document a été publié sur CMNet.

- j. Une invitation à la soirée thématique « Pour une communication forte au sein de votre commune », qui se tiendra le mercredi 16 novembre 2022 à 17h via Zoom, a été adressée par Local Cities à l'attention de l'ensemble des Conseillers municipaux. L'invitation est disponible sur CMNet.
- k. Une liste circule parmi l'assemblée pour s'inscrire aux matchs de la saison du Basketball Club Servette et du Genève-Servette Hockey Club. Merci de transmettre ensuite la liste à la Secrétaire du Conseil municipal.
- l. Un souvenir de la sortie du Conseil municipal des 8 et 9 octobre derniers a été déposé sur les tables des personnes qui n'ont pas pu y participer. MME LA PRESIDENTE profite de l'occasion pour réitérer ses remerciements à tous les participants et à la Secrétaire du Conseil municipal pour l'organisation de cette sortie qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

3. Communications du Conseil administratif,

La parole est transmise à Mme LE MAIRE qui la cède à Mme HURNY :

- **Ressources humaines :** Engagement de Mme Chirine EL AHMEDI comme Secrétaire du Conseil municipal, Mme Edith KOLLY comme assistante sociale, M. Victor LOPES comme concierge. L'engagement d'une assistante sociale est motivé par deux raisons ; d'une part l'agrandissement de la commune qui implique une augmentation des besoins sociaux, et d'autre part le fait que l'Etat de Genève a désormais rendu les communes responsables de l'accompagnement social des personnes âgées. Mme Noélie CHONG a été engagée comme auxiliaire administrative à temps partiel jusqu'à la fin de l'année 2022. M. Vincenzo BLEVE est le nouvel apprenti du service des bâtiments, en dernière année d'apprentissage, suite au départ de M. Erwann VALLOTTON qui était en poste depuis 2021. Concernant le centre sportif de la Vigne Blanche, dont la gestion reviendra à la commune de Bellevue à la suite de la dissolution du Groupement intercommunal du centre sportif la Vigne Blanche (GIVB) à la fin de l'année 2022, la commune a décidé de poursuivre la collaboration avec les mandataires actuels, Mme Anne DUFOUR, secrétaire, et M. Pierre GIRARD, pour l'entretien du centre sportif de la Vigne Blanche.
- **Ecole et parascolaire :** Les promotions scolaires 2022 se sont déroulées dans les conditions habituelles d'avant la pandémie. Les élèves, répartis par classe, ont ainsi profité des carrousels durant la journée, selon un tournus, comme cela se faisait ces deux dernières années. Puis, la fête s'est poursuivie avec les familles tel qu'il se faisait auparavant.

A la rentrée scolaire 2022-2023, l'école comptait 364 élèves répartis dans 18 classes de 18 à 23 élèves. La classe d'accueil, fonctionnant à temps partiel, occupe temporairement la bibliothèque, par manque de salle, et sera déplacée dès la rentrée des vacances d'automne à la salle des commissions.

- **Aménagement et urbanisme :** Le projet d'agrandissement du P+R Tuileries, qui a été présenté à la commission conjointe Bâtiments, travaux et sécurité et Aménagement, a été l'objet d'une nouvelle réunion ce jour avec les parties concernées. Ces dernières, qui ont trouvé un consensus, ont mandaté un professionnel pour l'établissement des plans définitifs, selon le projet préavisé favorablement par la commission.

- **Développement durable** : La commune de Bellevue a obtenu, avec les communes partenaires, le trophée SIG de la transition énergétique en juin 2022. Le certificat SIG-éco21 – Collectivité engagée 2022 a été décerné à Bellevue. Le service des espaces extérieurs a gagné le 3^{ème} prix du concours fleuri 2022.

Au tour de M. TASCHINI de prendre la parole :

- **Administration communale** : Chaque membre du Conseil municipal trouvera à sa place, en primeur, le rapport administratif et compte rendu financier 2021 qui sera placé sur le site internet et mis à disposition des personnes intéressées en réception de la mairie en papier.
- **Ports et plages** : L'Office fédéral des transports a reçu une opposition au projet d'agrandissement du débarcadère du Port Saladin. Par conséquent, les travaux, initialement prévus cet hiver, sont reportés au mieux à l'hiver 2023.
- **Aéroport** : Le Conseil d'Etat a nommé le 17 août 2022 deux nouveaux membres du Conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève (AIG) pour la période du 17.08.2022 au 30.11.2023. Il s'agit de M. Willy CRETEGNY pour Satigny et de M. Bernard TASCHINI pour Bellevue.

L'arrêté du Conseil d'Etat daté du 31 août 2022 décrète la composition de la Commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEP) pour la période du 01.09.2022 au 30.11.2023. Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ représentera la commune de Bellevue au sein de cette commission.

Les demandes de modification du règlement d'application de l'aéroport de Genève, modification soumise à l'approbation de l'Office fédéral de l'aviation civil, sont restées à ce jour sans réponse de la part de ce dernier.

La parole revient à Mme LE MAIRE qui fait état de ses communications :

En préambule, Mme LE MAIRE souhaite la bienvenue à Mme la Secrétaire du Conseil municipal, pour sa première séance ce soir. Par ailleurs, elle remercie, au nom du Conseil administratif, MME LA PRESIDENTE pour l'organisation de la sortie du Conseil municipal qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, conviviale et festive.

- **Travaux** : La passerelle qui a été posée au-dessus de la route des Romelles sera en fonction à la fin du mois d'octobre.

Bellevue a décidé de procéder à l'extinction nocturne de ses luminaires sur le domaine public, selon les horaires TPG de 1 heure à 5 heures du matin. Ce dispositif est en fonction depuis la nuit du 30 septembre dernier. Néanmoins, certains luminaires sont toujours allumés au chemin des Tuileries et à la route de Valavran, ce pour des questions de sécurité vu la densité du trafic et le nombre important de passages piétons, ainsi qu'en raison du coût trop élevé d'assainissement. D'ici la fin de l'année, les secteurs non encore concernés seront également éteints de nuit.

Concernant le stationnement au chemin des Mollies, le Conseil administratif a reçu pour la deuxième fois les riverains en septembre dernier. Il a été convenu de prendre des mesures de limitation de stationnement à 4 heures du lundi au vendredi sur ce chemin, comme c'est le cas

pour presque tous les autres chemins de la commune, ce pour éviter les voitures-ventouses. Les panneaux devraient être posés en principe d'ici fin octobre – début novembre – si aucun recours n'est enregistré.

L'arrêté de mise en impasse des chemins William-Rappard et Grand-Bonnets a été publié au début du mois d'octobre. La réalisation est prévue pour la mi-novembre avec le placement de bennes provisoires au milieu des chemins. Pour rappel, les riverains seront convoqués à la fin des travaux de la route de Lausanne afin de réaliser un constat et prévoir les mesures définitives dont la délibération a déjà été votée par le Conseil municipal.

A propos des travaux de la route de Lausanne, l'étape « lac » sera déplacée côté Jura dans la nuit du 23 au 24 octobre, et ce jusqu'au printemps prochain. Les délais des travaux sont pour le moment respectés.

Le restaurateur de l'auberge Gitana est parti à la fin du mois de septembre et le démarrage du chantier a commencé début octobre avec la pose des clôtures. Le désamiantage aura lieu cette semaine et la démolition de l'auberge est prévue dès la semaine prochaine.

L'autorisation de construire du parking Gitana est désormais en force. Les travaux sont prévus pour le printemps prochain. Les appels d'offre débiteront prochainement.

Une rencontre communes-CFF s'est tenue le 14 octobre dernier. Les CFF ont présenté aux communes présentes les travaux qui seront effectués dans les gares. La gare de Genthod-Bellevue sera rénovée en 2028 pour la mise aux normes de l'accès des personnes à mobilité réduite. Des travaux de réfection des voies entre le Vengeron et le Creux de Genthod seront réalisés en 2024.

Sécurité : L'arrêté du Conseil d'Etat du 10 octobre 2022 concernant la « modification de la vitesse maximale autorisée, pour lutter contre le bruit routier sur plusieurs axes du canton dans le cadre de la stratégie de vitesse » prévoit la limitation à 30 km/h d'environ 400 axes routiers dans le canton. La commune de Bellevue est concernée pour la route de Valavran, le chemin des Tuileries, la route des Fayards, et la route de Lausanne qui devait de toute façon passer en limitation 30 km/h suite aux travaux. Le Touring Club Suisse et les partis de droite ont fait opposition à cet arrêté dont les mesures auraient dû entrer en vigueur fin novembre.

Des panneaux seront aménagés aux abords de l'école à l'entrée des deux chemins qui descendent vers l'établissement scolaire, ce afin de rendre attentifs les cyclistes et les trottinettes à rouler avec la plus grande prudence et à respecter les enfants. Cette mesure intervient suite à des problèmes de vitesses excessives enregistrées dans le secteur par des cyclistes et en raison du risque d'accidents.

MME LA PRESIDENTE remercie l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,

MME LA PRESIDENTE annonce en bloc les instances communales et intercommunales qui se sont réunies et demande à leurs représentants de rapporter, exception faite des sujets traités au présent ordre du jour, dont il s'agira de faire rapport au point spécifique.

- | | | |
|----|--|---|
| a. | Groupe DD / 14 juin | (M. VIRET) |
| b. | Finances et administration / 5 juillet | (M. SCHIAVO) |
| c. | GLRD / 25 août | (M. ANKLIN) |
| d. | Sports, culture et loisirs / 13 septembre | (M. GUERNE) |
| e. | Sociale / 20 septembre | (Mme THOREL RÜEGSEGGER) |
| f. | GIC / 26 septembre | (Mme THOREL RÜEGSEGGER ou Mme CHONG BITZ) |
| g. | Bâtiments, travaux & sécurité et Aménagement / 27 septembre | (M. ANKLIN et/ou M. CARRILLO) |
| h. | Finances et administration / 4 octobre | (M. SCHIAVO) |
| i. | Voie verte / 12 octobre | (M. ANKLIN ou M. CARTIER) |
| j. | GICORD / 13 octobre | (Mme FALLET) |

M. VIRET rapporte pour le Groupe du développement durable. L'information relative à un bicyclogue - mécanicien de vélos – a mené à la proposition de mandater le Conseil administratif pour organiser une journée de réparation sur la commune et si possible d'y associer le magasin de vélos de Bellevue. Il a été évoqué de créer une association du four à bois, suite à la proposition de Mme FALLET d'aménager un four à bois. Mme FALLET a formulé deux autres suggestions qui sont restées sans suite : l'intégration de légumes aux plantes réparties sur la commune et la projection du film « Manger c'est politique ». Mme HURNY a réalisé une présentation de l'agenda 21 et de différents points concernant la prospérité sociale. Enfin, la journée des déchets organisée en juin n'a pas rencontré le succès escompté, notamment en raison de la canicule.

M. SCHIAVO rapporte pour la séance du 5 juillet consacrée à l'augmentation des coûts des matières premières du futur bâtiment communal à Gitana. M. RUBOD, invité à cette séance, a répondu à toutes les incertitudes des commissaires concernant l'établissement, le restaurant, l'auberge et le plan de financement. Il a indiqué une hausse des prix de certaines matières premières pour le projet d'auberge et de maison communale à Gitana à hauteur de 5%, surcoûts que la commission a préavisés favorablement. Pour la commission Finances et administration du 4 octobre, M. SCHIAVO reviendra sur les sujets traités aux points concernés du présent ordre du jour.

M. ANKLIN étant excusé, le rapport de la séance du GLRD du 25 août est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

M. GUERNE, Vice-président de la commission Sports, culture et loisirs, rapporte en détail les points traités lors de la dernière séance, à savoir tout d'abord l'information donnée par M. TASCHINI relative au Mérite Belleviste 2022 pour lequel trois candidats ont été sélectionnés. Le bilan des activités estivales s'est révélé positif. Bilan plus mitigé pour Ciné Gitana et les portes ouvertes des associations, deux événements dont la formule est à repenser. Il a été suggéré d'intégrer les portes ouvertes des associations à une autre manifestation. Concernant la fête des 100 ans de l'écusson de Bellevue en 2024, la commission a proposé, dans un premier temps, d'initier une réflexion sur le format et le concept de la fête, puis, dans un deuxième temps, de créer un comité d'organisation. Il est pressenti qu'il conviendra de raccourcir la durée de la période d'activité de la patinoire pour des raisons d'économie et qu'en principe le hockey sera reconduit cette année, information confirmée par Mme LE MAIRE qui précise que la patinoire sera ouverte du 26 novembre 2022 jusqu'à fin janvier 2023, sur recommandation de l'ACG.

Mme THOREL RÜEGSEGGER relate que la commission Sociale a procédé à l'attribution des subventions sociales pour la Suisse, en constatant une augmentation significative du nombre de

demandes d'aides. Une partie des subventions sociales pour l'étranger a également été accordée, le solde étant prévu d'être attribué lors de la prochaine séance de commission. Mme HURNY a réalisé un point de situation sur la rentrée scolaire, notamment concernant la salle de classe supplémentaire mentionnée précédemment ce soir. Les visites à venir des commissions Sociale et Sports, culture et loisirs concernant la maison communale, dont la prochaine aura lieu demain soir, ont été mentionnées. Aucun dossier de naturalisation n'a été examiné.

Mme THOREL RÜEGSEGGER rapporte pour la séance du GIC durant laquelle le budget 2023 a été adopté. La nouvelle directrice de la crèche intercommunale Les 4 Saisons, Madame Nathalie Tissot Tanari, a réalisé une présentation particulièrement intéressante et constructive de l'organisation de la crèche ainsi que des objectifs fixés pour l'équipe pédagogique.

M. CARRILLO, pour la commission conjointe Bâtiments, travaux et sécurité et Aménagement, indique que plusieurs points de la séance qu'il co-présidait sont au présent ordre du jour. Il reviendra donc ultérieurement sur ces points. Lors de cette séance conjointe, le service technique a établi un point de situation sur les travaux en cours, notamment à Champ-du-Château et sur la route de Lausanne, et a fourni des informations sur les écopoints ainsi que sur les augmentations de gaz et d'électricité. Concernant la réunion organisée par les CFF le 14 octobre, il s'avère que la gare de Genthod-Bellevue subira des travaux importants en 2028 pour être rallongée, ce afin d'être mise en conformité avec la norme de 225 mètres de longueur. Au sujet du carrefour de Valavran, aucune nouvelle n'a encore été obtenue des services de l'Etat. Par ailleurs, l'abri à vélos électriques fonctionnant à l'énergie solaire qui était placé devant la plage Gitana a été déplacé derrière le magasin de vélos. Il reste à se pencher sur la manière dont le public sera informé de l'utilité de cet abri. Pour l'agrandissement du parking P+R Tuileries, si la présentation par l'office cantonal des transports et la Fondation des Parkings était bien réalisée, certains points du projet manquent de précision et il subsiste des craintes que les exigences des membres des commissions concernées ne soient pas considérées, ce d'autant plus qu'aucune forme d'accord n'a été conclue avec les parties. Dans ce contexte, M. CARRILLO demande au Conseil administratif s'il serait possible d'obtenir un accord qui engagerait les parties concernées et la commune de Bellevue, ce à quoi Mme HURNY répond que ces dernières n'auraient pas mené jusqu'ici des discussions longues et contraignantes pour finalement ne pas prendre en compte les exigences des membres des commissions. L'architecte mandaté dessinera les plans selon ce qui a été mentionné dans les commissions et le projet finalisé sera présenté en commission. M. TASCHINI ajoute que l'Etat est en train de conclure un accord écrit entre la banque Lombard Odier et la Fondation des Parkings, et le Conseil administratif s'entretiendra avec les parties concernées le mois prochain pour finaliser le projet.

M. CARTIER, au sujet de la séance du GISMB du 22 septembre 2022 qui n'a pas été annoncée, explique que cinq équipes de rugby ont été mises en place dont trois sont féminines. Plusieurs équipes internationales de football sont venues s'entraîner dans le cadre des championnats d'Europe de moins de 21 ans. En 2023, les championnats romands de lutte se dérouleront sur le site du GISMB qui a été réservé par le groupe de lutte suisse basé à Carouge. Cette manifestation représente une opportunité commerciale intéressante pour développer économiquement les lieux. De plus, deux containers équipés des panneaux photovoltaïques seront placés au bord du stade pour y ranger le matériel des équipes, ce qui permettra de libérer les couloirs à la sortie des vestiaires pour les sorties de secours. A propos du budget 2023, il n'y a pas de grand changement, si ce n'est les panneaux photovoltaïques des containers se montant à F 15'000.- et la réserve de F 20'000.- pour le matériel et la logistique qui seront fournis dans le cadre des championnats de lutte.

M. CARTIER, à propos de la troisième séance de consultation intercommunale de la Voie verte, précise que le tracé passera par l'ONU et la propriété Rothschild, ce qui va ralentir la réalisation du projet. Le budget se monte entre 29 et 31 millions. Un crédit d'étude de F 275'000.-, comprenant une subvention du canton et de la Confédération, sera voté par chaque commune pour fin 2022. Le coût total pour la commune de Bellevue s'élèvera à un peu plus de 2 millions avec la subvention. M. VIRET s'étonne des coûts annoncés, en sachant que Bellevue est l'une des communes pour lesquelles l'impact financier est le plus faible, car le tracé est déjà bien réalisé. Mme HURNY indique que c'est

l'aménagement de la passerelle située au-dessus de l'autoroute qui impliquera des frais importants. Sur demande de certains membres de l'assemblée, MME LA PRESIDENTE demande à M. CARTIER de transmettre aux Conseillers municipaux au terme de cette séance les informations liées au projet de Voie verte.

Mme FALLET rapporte pour le GICORD. Le projet de budget 2023 a été présenté et le bénéfice attendu se monte à F 44'000.-. Concernant les transactions monétaires, la tonne de déchets déposée est facturée F 150.- pour les entreprises et F 100.- pour les communes. A la fin de l'année, l'entreprise Jacquet, chargée de la gestion du site, rétrocède son bénéfice aux communes membres du GICORD, ce qui représente une rétrocession totale de F 50'000.-, dont une petite partie, environ F 6'000.-, est conservée pour financer différentes charges.

5. Présentation du projet de budget 2023,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. TASCHINI, Conseiller administratif en charge des finances, qui, sur la base d'une projection, procède à une présentation sommaire du projet de budget 2023.

Il indique que le budget présenté est déficitaire de F 1'938'261.- (contre F 1'436'346.- pour 2022). Les charges ordinaires augmentent de F 505'509.-, tandis que les revenus stagnent (+ F 3'595.-).

L'administration fiscale procédera la semaine prochaine à une actualisation des prévisions fiscales, ce qui impliquera une modification du projet de budget 2023, notamment concernant les impôts sur le bénéfice des personnes morales. Le budget qui sera présenté à la commission Finances et administration tiendra compte des nouvelles données. Quant aux impôts sur le revenu des personnes physiques, la commune continuera à réaliser ses prévisions sur la base des chiffres de l'administration fiscale cantonale, malgré l'absence de chiffres cohérents en lien avec l'augmentation de la population. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises (RFFA), le déficit budgétaire peut s'élever jusqu'à F 1.9 millions et Bellevue enregistre depuis de nombreuses années des écarts assez importants entre les prévisions fiscales et les recettes effectives au terme de l'exercice.

Les charges augmentent principalement en raison des amortissements (+ F 515'000.-) selon le programme de gestion des biens (BIM). Certaines dépenses prévues seront ajournées, ce qui entraînera une diminution du montant des amortissements pour la deuxième version du budget présentée en commission. L'augmentation des charges du personnel de F 129'490.- est liée notamment à l'indexation de l'échelle des traitements du personnel communal 2023 à + 2.5% du salaire 2022, en considération de l'inflation actuelle. Les charges de transfert, soit les charges versées à d'autres collectivités publiques, sont réduites en raison de la dissolution du Groupement intercommunal de la Vigne Blanche (GIVB) dont les charges sont transformées en charges directes de la commune de Bellevue qui reprendra dès 2023 la gestion du centre sportif de la Vigne Blanche. Enfin, l'augmentation des charges d'électricité (+ F 23'440.-) et de gaz (+ F 26'870.-) annoncées représentent des dépenses modestes.

Parmi les éléments favorables, M. TASCHINI cite :

- Les perspectives positives du groupe Richemont qui qualifie l'exercice 2022 d'exceptionnel.
- Les arrivées de nouveaux contribuables, notamment à Champ-du-Château.
- La suppression de la taxe professionnelle et la révision de la fiscalité des entreprises selon un projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fixant l'impôt minimal de 15% pour les grandes entreprises internationales. Cette dernière mesure, qui engendrera des ressources supplémentaires, concerne à Bellevue le groupe Richemont et le futur siège mondial de la banque Lombard Odier. 2023 pourrait être la dernière année de la taxe professionnelle au budget qui serait remplacée dès 2024 par une augmentation de l'impôt sur le revenu et une forme de redistribution qui est en train d'être examinée au niveau cantonal.

Il mentionne également les risques :

- Le transfert de charge du canton, ce dernier souhaitant faire supporter aux communes un certain nombre de charges supplémentaires telles que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), bien qu'il n'y ait pas de proposition concrète actuellement.
- Le projet de révision par le canton de la péréquation intercommunale. Si la loi devait être adoptée, la part du budget des communes consacrée à une forme de péréquation passera de 2% à 3.5%, élément qui pourrait péjorer les comptes à l'avenir. Néanmoins, M. TASCHINI n'est pas inquiet au vu des éléments favorables cités précédemment.

Il précise que le plan des investissements sera actualisé sur la base des décisions que le Conseil municipal prendra ce soir, c'est-à-dire les votes relatifs aux trois projets de délibération à l'ordre du jour de cette séance. Par ailleurs, l'estimation des coûts de l'aménagement de la Voie verte sera vérifiée.

MME LA PRESIDENTE, constatant qu'il n'y a pas de demande de prise de parole, soumet au vote le renvoi en commission Finances et administration qui est adopté :

15 oui, c'est l'unanimité

M. TASCHINI ajoute que le délai pour poser des questions est fixé au dimanche précédent la séance du 8 novembre, soit le 6 novembre.

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 541'000.- (TTC) destiné aux aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuileries),

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui a été saisie de cet objet à l'occasion de sa séance du 27 septembre. Il rappelle que ce projet avait déjà été présenté et approuvé en commission en mars 2021, mais avait été refusé en commission Finances et administration. Le projet revu comporte une réduction substantielle en termes d'investissement. La commission Bâtiments, travaux et sécurité s'est ainsi prononcée en faveur de la variante à trois îlots, avec 6 voix positives et 1 abstention. Un aménagement provisoire de sécurisation de la route avait été envisagé, mais n'a finalement pas été retenu, car il impliquait un délai similaire à celui du projet d'aménagement définitif. Ensuite, M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration qui a été saisie de cet objet à l'occasion de sa séance du 4 octobre, rapporte que la commission Finances et administration a préavisé favorablement ce projet de délibération, avec 2 voix favorables et 5 abstentions. Il insiste sur le nombre d'abstentions en qualifiant ce préavis d'« alerte » porté sur les finances au vu des crédits importants votés ces derniers mois : F 5 millions le 24 mai, augmentation des coûts du projet de l'auberge Gitana le 5 juillet, ou encore F 880'000.- le 4 octobre. M. SCHIAVO regrette le manque de vision de sa commission sur les investissements et le budget, et souligne qu'à l'avenir, il est important d'avoir une vue d'ensemble sur les investissements afin de pouvoir délivrer des préavis. De ce fait, la commission apportera une attention particulière au budget 2023 et à la mise à jour du plan d'investissement.

M. FABBI propose de repousser la réalisation des aménagements sur la route de Valavran en 2024, afin d'éviter de planifier ces travaux en même temps que ceux de la route de Lausanne et d'anticiper ainsi des problèmes de circulation sur la commune. Mme LE MAIRE précise que le délai pour réaliser les travaux depuis l'octroi de l'autorisation de construire est de deux ans et qu'il est ensuite prolongeable de deux années supplémentaires. Elle relève toutefois que la sécurité ne doit pas être négligée et qu'il s'agira de ne pas trop tarder pour effectuer les aménagements. Elle rappelle que la deuxième version de ce projet d'aménagement a été dépourvue de l'îlot le plus onéreux. La priorité est la sécurisation du passage piéton dont l'office cantonal des transports avait alerté la dangerosité et la

non-conformité. De plus, les nouveaux arrêts de bus engendrent désormais davantage de passages. Enfin, la sécurisation de ce passage piéton représentait également une demande de plusieurs Conseillers municipaux.

M. CARRILLO, à propos de la collision avec les travaux de la route de Lausanne, demande s'il serait envisageable d'amender le texte de délibération, afin d'éviter que ces deux chantiers soient menés de manière simultanée, ce à quoi Mme HURNY répond par l'affirmative.

Mme THOREL RÜEGSEGGER remarque qu'avant d'apporter une telle modification au texte, il serait nécessaire de considérer le temps de réalisation des travaux, de savoir si ces derniers impliqueront forcément la fermeture de la route et de tenir compte du degré de restriction de la circulation. Elle souligne qu'il s'agit d'une question de sécurité autour de l'arrêt de bus et reporter sur plusieurs années le chantier c'est aussi prendre le risque que des accidents surviennent.

Mme LE MAIRE estime qu'un amendement de la délibération n'est pas pertinent. Elle précise que le Conseil administratif entend les revendications des Conseillers municipaux et fera en sorte de coordonner les travaux. Elle ajoute qu'elle reviendra sur ce sujet en commission Bâtiments, travaux publics et sécurité après consultation du service technique et dès que l'autorisation sera en force en cas de vote ce soir de la délibération.

Constatant qu'il n'y a pas de question et après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote la délibération qui est adoptée :

14 oui, 0 non, 1 abstention

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 541'000.- (TTC) destiné aux aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuileries)

Séance du Conseil municipal du mardi 18 octobre 2022

vu l'intention des Autorités de sécuriser son réseau routier,

vu l'intensification de l'utilisation de la route de Valavran ces dernières années,

vu les récents relevés de vitesse excessive sur le tronçon Colovrex-Tuileries,

vu diverses demandes d'aménagement ces dernières années,

vu la situation en coupe (plan n° 22-04-006B) de l'avant-projet des mesures de modération de trafic de la route de Valavran, optimisation traversée piétons et arrêts de bus (variante 5), du 7 avril 2022, établie par BATEC,

vu le devis général établi par le bureau BATEC le 14 avril 2022,

vu les préavis favorables des commissions Aménagement et Bâtiments, travaux et Sécurité lors de leur séance conjointe du mardi 22 mars 2022,

vu le préavis défavorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 26 avril 2022,

vu le renvoi en commissions Bâtiments, travaux et sécurité puis Finances et administration communale du projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 850'000.-

(TTC) destiné au projet d'aménagement de sécurisation des piétons sur la route de Valavran, tronçon Colovrex-Tuileries, par le Conseil municipal lors de sa séance du mardi 7 juin 2022,

vu la révision de l'avant-projet des mesures de modération de trafic de la route de Valavran, optimisation traversée piétons et arrêts de bus (variante 5), du 7 avril 2022, établie par BATEC, comprenant l'îlot central, l'îlot ouest et l'îlot est 2 et impliquant une économie substantielle en termes d'investissement,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 27 septembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 4 octobre 2022,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'accepter la réalisation d'aménagements de sécurisation des piétons sur la route de Valavran (tronçon Colovrex-Tuileries),
2. D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de F 541'000.- (TTC) destiné à cette fin,
3. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
4. D'amortir la dépense nette de F 541'000.- (TTC) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.

7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 215'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonction avec benne pour les besoins des services extérieurs communaux.

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui a été saisie de cet objet à l'occasion de sa séance du 27 septembre. Il indique que le remplacement du véhicule dont il est question est justifié par deux raisons. Tout d'abord, les multiples réparations subies par ce véhicule entre 2019 et 2021, représentant un coût d'environ F 27'000.-. Puis, la reprise par l'acheteur de l'actuel véhicule des services extérieurs communaux pour un montant de F 30'000.- qui ne serait plus possible si l'achat venait à être repoussé. La commission s'est aussi interrogée sur l'éventualité d'un véhicule électrique, option qui s'est avérée non envisageable. La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette délibération. Ensuite, M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration qui a été saisie de cet objet à

l'occasion de sa séance du 4 octobre, relate lui aussi un préavis favorable et unanime. Il rappelle néanmoins qu'il avait été question par le passé de l'achat d'une nouvelle balayeuse, comprise dans le plan d'investissement, pour un montant similaire.

Après lecture du texte, MME LA PRESIDENTE soumet au vote l'adoption de cet objet :

15 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 215'000.- (TTC) destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonction avec benne pour les besoins des services extérieurs communaux

Séance du Conseil municipal du mardi 18 octobre 2022

vu le renouvellement du parc véhicule de la Commune,

vu le vieillissement du véhicule multifonction avec benne des services extérieurs communaux,

vu l'accident de la circulation impliquant le véhicule susmentionné et conduisant à la nécessité de remplacer ledit véhicule,

vu l'estimation d'achat d'un nouveau véhicule multifonction avec benne pour un montant de F 215'000.- (TTC), comprenant la reprise de l'actuel véhicule multifonction avec benne des services extérieurs communaux pour un montant de F 30'000.- (TTC),

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 27 septembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 4 octobre 2022,

conformément aux articles 30 alinéa 1 lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, c'est l'unanimité

6. d'autoriser le Conseil administratif à acquérir un véhicule multifonction avec benne pour les besoins de ses services extérieurs,
7. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 215'000.- (TTC) destiné à l'acquisition, l'aménagement et la mise en service du véhicule susmentionné,
8. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
9. d'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,

10. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre cette acquisition.

8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 125'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de quatre bennes enterrées à la Vigne Blanche sur la parcelle n° 3826 de la commune de Bellevue, et à l'aménagement d'une benne enterrée pour ordures ménagères au carrefour du chemin William-Rappard et de la route de Valavran sur la parcelle DP n° 3539 de la commune de Bellevue,

MME LA PRESIDENTE transmet la parole à M. CARRILLO, Président de la commission Bâtiments, travaux et sécurité qui a été saisie de cet objet à l'occasion de sa séance du 27 septembre. Il résume le débat ayant porté notamment sur l'emplacement des bennes à la Vigne Blanche, qui seront situées à proximité du restaurant. Cette question de proximité des bennes avec l'établissement, liée entre autres aux odeurs, a été levée, car actuellement il existe déjà des containers sur roulettes à cet endroit. En ce qui concerne le passage piéton et la crainte qu'il manque de la place pour ce dernier, il s'avère que l'espace est suffisamment large, soit environ quatre mètres. La commission a préavisé à la majorité en faveur de ce projet, avec 6 voix favorables et 1 voix opposée. Pour sa part, M. SCHIAVO, Président de la commission Finances et administration qui a été saisie de cet objet à l'occasion de sa séance du 4 octobre, relate un préavis favorable et unanime.

Mme LE MAIRE précise que cette délibération permettra de pérenniser les bennes déjà en place après les phases de test. Le restaurateur a été informé de ce projet et était tout à fait satisfait de l'emplacement préconisé.

MME LA PRESIDENTE, constatant qu'il n'y a pas de demandes de prise de parole, lit le texte proposé et le soumet au vote qui aboutit à son adoption :

15 oui, c'est l'unanimité

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de F 125'000.- (TTC) destiné à l'aménagement de quatre bennes enterrées à la Vigne Blanche sur la parcelle n° 3826 de la commune de Bellevue, et à l'aménagement d'une benne enterrée pour ordures ménagères au carrefour du chemin William-Rappard et de la route de Valavran sur la parcelle DP n° 3539 de la commune de Bellevue

Séance du Conseil municipal du mardi 18 octobre 2022

vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer le tri sélectif sur son territoire,

vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'éliminer les levées porte-à-porte d'ordures ménagères à court terme,

vu la volonté des autorités communales de Bellevue d'améliorer la levée des déchets du centre sportif de la Vigne Blanche,

vu que le secteur nord de la commune est actuellement mal desservi en infrastructure de levées de déchets,

vu les problèmes récurrents de gestion des volumes de déchets dans ce secteur,

vu l'installation de bennes hors-sol provisoires à satisfaction en 2020 dans le secteur,

vu la mise à jour du règlement des déchets de la commune de Bellevue par le Conseil administratif en date du 26 novembre 2020,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité lors de la séance conjointe avec la commission Aménagement du mardi 27 septembre 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration communale lors de sa séance du mardi 4 octobre 2022,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter l'aménagement de quatre bennes enterrées destinées à la levée des déchets de la Vigne Blanche sur la parcelle n° 3826 de la commune de Bellevue,
 2. d'accepter l'aménagement d'une benne enterrée destinée à la levée des ordures ménagères au carrefour du chemin William-Rappard et de la route de Valavran sur la parcelle DP n° 3539 de la commune de Bellevue,
 3. d'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de F 125'000.- (TTC) destiné aux réalisations susmentionnées,
 4. de comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Bellevue, dans le patrimoine administratif,
 5. d'amortir la dépense nette de F 125'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023,
 6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

9. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,

- a. Motion « Zone 30 pour la route de Valavran et le chemin des Tuileries »,

MME LA PRESIDENTE a, comme précédemment mentionné, ajouté ce projet de motion, ainsi que le suivant, à cet endroit de l'ordre du jour et transmet la parole aux auteurs de ce texte. M. VIRET indique que le sujet de ces deux projets de motion, soit la tranquillité et la sécurité des zones résidentielles, concerne beaucoup d'habitants de la commune. On vit actuellement une période charnière vu la liaison facilitée entre la route de Colovrex et l'autoroute, ce qui engendrera un transfert du trafic sur les routes de Colovrex et de Vireloup. Il faut savoir qu'une réduction de vitesse de 50 km/h à 30 km/h représente une diminution de trois décibels, soit 50% de bruit en moins. Afin de

sécuriser les zones résidentielles et de diminuer les nuisances, il est proposé d'aménager une zone 30 km/h sur le chemin des Tuileries et la route de Valavran. Il s'agit d'un sujet très sensible, au regard de l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 10 octobre dernier qui a été pris en considération pour la rédaction de ce projet de motion. Cet arrêté, qui a rencontré non seulement un recours du Touring Club Suisse, mais également une opposition de l'UDC et du PLR, prévoit, entre autres, de limiter la vitesse à 30 km/h entre 22h et 6h du matin sur le chemin des Tuileries et une partie de la route de Valavran (entre le carrefour route de Collex - route de Valavran et le carrefour chemin des Tuileries - route de Valavran). Dans le but de protéger les habitants de la commune et d'améliorer la qualité de vie de ces derniers, il paraît important que la commune agisse en conséquence et aménage une zone 30 km/h sur le chemin des Tuileries ainsi que sur une partie de la route de Valavran, et ce 24h sur 24h. Les avantages potentiels de cette mesure sont multiples : la réduction du trafic sur le carrefour entre la route de Collex et la route de Valavran, qui représente un casse-tête en termes de circulation, et la sécurisation du chemin des Tuileries, axe dangereux en raison du manque de visibilité et emprunté par de nombreux écoliers et piétons.

b. Motion « Pour un chemin de la Chênaie sans trafic de transit ».

M. VIRET poursuit son argumentaire et déclare que le chemin de la Chênaie subit un transit très important de véhicules de livraison, de taxis, d'habitants de Genthod et d'employés du groupe Richemont, malgré les aménagements dissuasifs et l'accord qui a été conclu entre Richemont et la commune à l'époque. Il précise que c'est un chemin qui n'est pas adapté à un trafic important et le carrefour des chemins des Mastelettes, de la Chênaie et de la Mojonne est traversé par de nombreux enfants. Tout en reconnaissant la qualité de l'aménagement qui a été réalisé, M. VIRET estime que la solution mise en place n'est pas satisfaisante. Il indique que le Conseil administratif a prévu de bloquer le transit sur le chemin de la Chênaie dès la fermeture d'une des directions sur la route de Lausanne en raison des travaux, ce afin d'éviter une augmentation du trafic sur ce chemin. Dans ce contexte, il propose de considérer cet aménagement comme une phase de test sur l'impact sur la population pour ensuite prendre une mesure définitive de réduction de la circulation, soit par la pérennisation du blocage du transit sur ce chemin, soit par la définition d'une solution qui soit plus adéquate.

MME LA PRESIDENTE donne la parole à Mme THOREL RÜEGSEGGER, qui, au nom de Bellevue d'Avenir, propose le renvoi de ces deux projets de motion à la commission Bâtiments, travaux et sécurité, ainsi qu'à la commission Aménagement.

MME LA PRESIDENTE remercie sa préopinante et accorde la parole à M. CARRILLO, chef de groupe du PLR, qui soutient la proposition de BDA tout en remarquant que ces deux projets de motion apparaissent comme redondants par rapport aux discussions en cours et au travail mené par le service technique de la mairie.

MME LA PRESIDENTE le remercie et transmet la parole au représentant de l'UDC, M. BOVO, qui se prononce également en faveur du renvoi en commission. M. BOVO ajoute que la route des Fayards a été le théâtre d'un nombre important d'accidents et constate que les mesures de contrôle de la circulation sont toujours menées dans le centre de Bellevue. Il indique que ce sujet pourra être discuté en commission, mais demande de prendre en compte également les alentours de la commune.

Mme LE MAIRE revient sur les propos de M. VIRET et précise qu'il ne faut pas confondre les zones 30 km/h et les limitations à 30 km/h. L'arrêté du Conseil d'Etat fait mention d'une limitation à 30 km/h, comme celle prévue sur la route de Lausanne. Les zones 30 km/h doivent être aménagées par la commune au moyen d'îlots, de places de parking, de potelets, ou encore de gendarmes couchés. La réalisation d'une zone 30 km/h sur la route de Valavran et le chemin des Tuileries sera compliquée puisque qu'il n'est pas possible d'installer des gendarmes couchés et des coussins berlinois sur le passage du bus.

Personne ne souhaitant plus intervenir, MME LA PRESIDENTE propose de passer au vote portant sur le renvoi de ces deux objets à la commission Bâtiments, travaux et sécurité, ainsi qu'à la commission Aménagement, ce qui est adopté :

15 oui, c'est l'unanimité

Mme LE MAIRE précise que ces deux textes anticipent, comme l'a mentionné M. CARRILLO, des sujets qui seront traités en commission et qui sont étudiés par le Conseil administratif depuis un petit moment déjà. D'ailleurs, l'aménagement d'une zone 30 km/h sur le chemin des Tuileries sera à l'ordre du jour de la prochaine commission conjointe Aménagement et Bâtiments, travaux et sécurité. Concernant le trafic de transit sur le chemin de la Chênaie, il s'agit d'un sujet de discussion entre le Conseil administratif et l'entreprise mandatée pour les travaux. Une séance publique sera organisée à propos de l'ensemble des déviations sur la commune, notamment le chemin de la Chênaie qui sera très probablement mis en impasse pendant les travaux.

Les projets de motion qui viennent d'être renvoyés en commission Bâtiments, travaux et sécurité, ainsi qu'en commission Aménagement sont les suivants :

Motion « Zone 30 pour la route de Valavran et le chemin des Tuileries »

Considérant :

- que le trafic automobile sur cette route et ce chemin est très chargé, spécialement aux heures de pointe ;
- que ce trajet est privilégié par les pendulaires pour accéder à l'autoroute ou la quitter ;
- que leurs parcours sinueux et étroits, avec une visibilité restreinte, est peu compatible avec les vitesses des véhicules qui l'empruntent quotidiennement ;
- que de nombreux, volumineux et dangereux camions l'utilisent tous les jours ;
- que ces artères traversent des zones d'habitation plutôt denses ;
- que de nombreux enfants les empruntent pour atteindre les transports en commun et accéder à la zone sportive de la Vigne Blanche ;
- que la commune de Bellevue est déjà fermement engagée dans une politique de modération du trafic, avec l'instauration d'un secteur 30 à la route de Lausanne, route pourtant primaire ;
- que les chemins fixés sur le chemin des Tuileries, le chemin de la Roselière et le chemin de la Chênaie sont déjà en zone 30 ;
- qu'en ralentissant le trafic de 50km/h à 30km/h, on diminue le bruit généré par le trafic automobile de 3 décibels, ce qui correspond à 50% de bruit en moins pour les habitants ;
- que cette mesure va permettre une diminution du trafic global dans les espaces résidentiels et d'habitation de la commune ;
- qu'elle est en synergie avec l'ouverture d'un accès facilité et direct à l'autoroute par la route de Colovrex-Vireloup, ce qui à terme doit de toute façon diminuer le trafic pendulaire sur la route de Valavran et le chemin des Tuileries ;
- qu'elle risque de diminuer le trafic global sur le dangereux carrefour Valavran - Collex dont l'aménagement est un véritable casse tête ;
- qu'elle va alléger le trafic sur le giratoire Romelles - Tuileries, giratoire dont la charge est en augmentation avec l'installation de la banque Lombard-Odier et les nouveaux habitants des Hauts du Château ;
- qu'elle est en parfaite adéquation avec le transfert de propriété et le changement de statut entre la route de Colovrex-Vireloup et celle de Collex, en cours de finalisation avec le canton ;
- que tout récemment, le 10 octobre 2022, le Conseil d'Etat a adopté un Arrêté limitant la vitesse maximale à 30km/h sur plusieurs axes du canton, ceci dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le bruit ;
- qu'en parcourant cet Arrêté, nous avons noté que la route de Valavran et le chemin des Tuileries feraient partie des tronçons avec vitesse limitée à 30km/h, mais seulement la nuit de 22h à 6h ;
- que le Touring Club Suisse (TCS) a décidé de recourir contre cet Arrêté ;

- que la cible du TCS concerne exclusivement les axes structurants ;
- que la route de Valavran et le chemin des Tuileries ne font justement pas partie des axes structurants ;
- que le recours du TCS est susceptible de paralyser l'Arrêté pendant de nombreuses années.

Le Centre Bellevue propose au Conseil administratif :

de réaliser une zone 30, diurne et nocturne, sur l'ensemble du chemin des Tuileries, ceci du carrefour Chênaie-Tuileries au giratoire Valavran-Tuileries, et sur la route de Valavran, secteur entre le giratoire Collex-Valavran et le giratoire Valavran-Tuileries sous réserve que le recours du TCS n'implique pas un effet suspensif concernant l'ensemble des projets de zone 30 sur la totalité du territoire cantonal.

Merci d'accueillir favorablement cette motion.

Pour le groupe « Le Centre Bellevue » :
Jean-Daniel VIRET et Sonia GATTI

Bellevue, le 17 octobre 2022

Motion « Pour un chemin de la Chênaie sans trafic de transit »

Considérant :

- que pendant la fermeture temporaire prochaine d'une des voies de direction de la route de Lausanne, le chemin de la Chênaie, en zone résidentielle 30, risque d'être l'itinéraire privilégié des pendulaires ;
- que ce chemin ne peut pas supporter d'augmentation du nombre de véhicules ;
- que le mobilier routier dense et les chaussées étroites vont paralyser l'ensemble du trafic sur cet axe inadapté, ceci surtout pendant les heures de pointe ;
- que ce chemin supporte déjà un trafic non autorisé conséquent : taxis, véhicules de livraisons rapides, habitants de communes voisines, employés de Richemont... ;
- que les aménagements actuels, certes réussis, ne suffisent aujourd'hui pas à décourager ces utilisateurs ;
- que de nombreux enfants, pour ce rendre à l'école, traversent quatre fois par jour le giratoire Chênaie, Mastelettes, Mojonne ;
- que les trottoirs étroits restent pourtant très exposés ;
- que ce quartier très résidentiel justifie une filtration plus stricte du trafic.

Le Centre Bellevue invite le Conseil administratif :

à aménager le chemin de la Chênaie de façon à mieux le sécuriser et à bloquer tout trafic de transit pendant les travaux de la route de Lausanne ;
à utiliser cet espace temps avec aménagements provisoires, comme période test, pour réaliser des aménagements définitifs ayant le même objectif.

Merci d'accueillir favorablement cette motion.

Pour le groupe « Le Centre Bellevue » :
Jean-Daniel VIRET et Sonia GATTI

Bellevue, le 17 octobre 2022

10. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2023, ainsi que leurs remplaçant-e-s.

MME LA PRESIDENTE indique qu'un tournoi avait été déterminé en début de Législature selon lequel la Présidence 2023 revient au PLR et la vice-présidence à BDA. Elle demande aux groupes politiques de formuler leurs propositions :

Au nom de BDA, Mme THOREL RÜEGSEGGER propose Mme Nicole PICARD FLUMET à la vice-présidence et M. Frédéric SOPPELSA comme suppléant à la vice-présidence.

Au nom du PLR, M. CARRILLO propose Mme Hélène KOUKOUTSAS à la présidence et Mme Ana VILLALPANDO comme suppléante à la présidence.

M. VIRET pour le groupe PDC Le Centre Bellevue soutient ces propositions.

M. BOVO pour l'UDC soutient ces propositions.

Les propositions qui viennent d'être faites sont donc les suivantes :

Présidente	Mme Hélène KOUKOUTSAS	PLR
Suppléante	Mme Ana VILLALPANDO	PLR
Vice-Présidente	Mme Nicole PICARD FLUMET	BDA
Suppléant	M. Frédéric SOPPELSA	BDA

Par acclamation de l'assemblée, les personnes susmentionnées sont désignées à ces fonctions.

MME LA PRESIDENTE demande aux intéressés de faire signer le formulaire d'inscription et de le transmettre à Mme la Secrétaire du Conseil municipal rapidement.

11. Nomination d'un-e membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) suite à une démission, en application de l'art. 8, al. 2, lettre b des Statuts de la FLB.

MME LA PRESIDENTE indique que Mme CLIVAZ BEETSCHEN a annoncé sa démission, effective le 18 octobre 2022, de son mandat de membre pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB). Représentante de Bellevue d'Avenir, Mme CLIVAZ BEETSCHEN quitte la FLB avant la fin de son mandat ce qui oblige le Conseil municipal à procéder à une élection.

MME LA PRESIDENTE donne la parole au groupe Bellevue d'Avenir par l'entremise de son chef de groupe, Mme THOREL RÜEGSEGGER, qui, au nom de BDA, remercie chaleureusement Mme CLIVAZ BEETSCHEN pour son investissement durant de longues années auprès de la FLB et propose M. Frédéric SOPPELSA.

MME LA PRESIDENTE remercie sa préopinante et donne la parole au chef de groupe du PLR, M. CARRILLO, qui soutient la proposition de BDA et ne propose personne d'autre à cette place.

MME LA PRESIDENTE le remercie et donne la parole au chef de groupe du PDC Le Centre Bellevue, M. VIRET, qui soutient la proposition de BDA et ne propose personne d'autre à cette place.

MME LA PRESIDENTE le remercie et donne la parole au représentant de l'UDC, M. BOVO, qui soutient la proposition de BDA et ne propose personne d'autre à cette place.

MME LA PRESIDENTE propose de passer au vote.

**Par acclamation,
M. Frédéric SOPPELSA
est élu représentant à la FLB
à la place de Mme CLIVAZ BEETSCHEN
jusqu'à la fin de la Législature 2020-2025.**

12. Proposition du Conseil administratif.

MME LA PRESIDENTE demande à Mme LE MAIRE si l'Exécutif a des propositions à formuler, mais cette dernière répond par la négative. Elle poursuit donc l'ordre du jour.

13. Divers

M. ESCALERA annonce avoir été approché par un habitant de Bellevue qui propose de filmer bénévolement la démolition du bâtiment Gitana et la construction de la nouvelle auberge et de la maison communale. Il a transmis les coordonnées de cette personne à M. TODESCHINI, directeur du service technique, qui prendra contact avec lui.

M. VIRET s'adresse au Conseil administratif et se dit interpellé par l'écart d'environ 30 centimètres entre le chemin des Mollies et la nouvelle passerelle située au-dessus de la route des Romelles. Il mentionne également la présence d'une haie.

Mme HURNY confirme que les niveaux ne sont pas encore tous terminés. Par contre, l'arrivée au niveau de la haie ne pourra pas être modifiée. Néanmoins, il sera éventuellement possible d'acquérir quelques petits bouts de terrain supplémentaires avec l'aménagement de la Voie verte. L'urgence était d'assurer un passage fiable pour les piétons, surtout les enfants qui se rendent à l'école.

Mme LE MAIRE ajoute que la différence de niveau de hauteurs est en train d'être étudiée. Ce sujet sera abordé en détail lors de la prochaine séance de commission.

Mme THOREL RÜEGSEGGER demande de faire preuve d'un minimum d'anticipation, afin de faciliter l'accès à cette passerelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

M. CARRILLO reconnaît que la commission qu'il préside n'a pas abordé ce genre de détails.

M. DELALOYE indique que certains secteurs à Bellevue n'ont pas reçu les deux derniers tout-ménages envoyés par la mairie.

Mme HURNY indique que la mairie rencontre des problèmes récurrents de distribution de tout-ménages par la poste qui manque à sa mission. Une plainte va être déposée auprès de la poste.

M. BOVO remarque que le petit bosquet placé à la sortie du parking de la mairie entrave la visibilité des automobilistes qui sortent du parking, ce qui pousse ces derniers à s'avancer sur la piste cyclable où les vélos roulent à une vitesse excessive. Un accident a eu lieu d'ailleurs ce matin devant la station-service. Par ailleurs, M. BOVO demande au Conseil administratif si la route de Colovrex est toujours entretenue par les services extérieurs communaux, au niveau du giratoire route de Vireloup – route de Valavran - route de Colovrex, constatant que le taillage des bas-côtés de la route n'est plus réalisé.

Mme HURNY explique que certaines zones sont laissées en prairie, ce à quoi M. BOVO répond qu'il subsiste à cet endroit des chardons et des mauvaises herbes qu'il faudrait tout de même faucher.

Mme LE MAIRE ajoute qu'elle consultera le service technique et les services extérieurs communaux à propos du bosquet à la sortie du parking de la mairie.

M. CARRILLO évoque l'appel lancé aux habitants de Bellevue pour trouver un nom au futur bâtiment communal. Il relate avoir eu la chance de se rendre à plusieurs reprises dans l'ancienne maison de la famille CURRAT qui a été détruite. Cette bâtisse était adossée au bâtiment Gitana et comportait un accès direct au lac. M. CARRILLO estime que la commune a eu une chance formidable d'avoir pu acheter ce terrain et de pouvoir en faire bénéficier les habitants de Bellevue. Il considère que M. et Mme Louis et Virginia CURRAT ont privilégié la commune. Au vu de ces arguments, M. CARRILLO propose de nommer le futur bâtiment communal en hommage et en reconnaissance aux époux CURRAT, et suggère dans ce sens le nom « Vilou », sorte d'acronyme des prénoms Louis et Virginia.

MME LA PRESIDENTE remercie M. CARRILLO pour cette proposition et ce rappel des faits.

14. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Aucun dossier traité.

Mme LA PRESIDENTE lève la séance à 22h40.

Ced - Affaire GED n° 603 – 07.11.22

Sonia GATTI
Présidente

Chirine EL AHMEDI
Secrétaire

Anne THOREL RÜEGSEGGER
Vice-présidente